



# Bulletin municipal d'ARETTE



Le Challenge Pyrénéen des moniteurs de ski, une belle réussite et  
une magnifique publicité pour la station de la Pierre St Martin

## Janvier 2019 – Bulletin n°18

# **Les différentes séances du conseil Municipal**

## Séance du 23 février 2018

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal a consacré l'essentiel de cette séance à l'examen des comptes administratifs de l'année passée.

Pour le **budget eau et assainissement**, les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	103 730.30 €	247 473.81 €
Recettes	99 556 €	279 807.82 €
Résultats	-4 174.30 €	+ 32 334.01 €

Résultat global 32 334.01 € - 4174.30 € = **28 159.71 €**

Pour le **budget gestion pastorale**, les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Gestion Pastorale	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	110 198.89 €	18 785.08 €
Recettes	91 193.41 €	63108.96 €
Résultats	- 19 005.48 €	44 323.88 €

Résultat global 44 323.88 - 19 005.48 = **25 318.40 €**

Pour le budget de la **Caisse Communale d'Action Sociale (CCAS)** les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité.

CCAS	Fonctionnement
Dépenses	7043.81 €
Recettes	12 508.67 €
Résultats	<b>5464.86 €</b>

Pour le **budget principal**, les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Budget principal	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	872 457.62 €	1 514 190.10 €
Recettes	683 733.98 €	1 931 909.14 €
Résultats	-188 723.64 €	417 719.04 €

Résultat global 417 719.04 € - 188 723.64 € = **228 995.41 €**

Le Maire expose ensuite la situation du personnel des services techniques, avec le départ d'un technicien, la mise en disponibilité à 40% d'un adjoint technique pour créer une entreprise. Par ailleurs, la situation budgétaire et la réduction des dotations nécessitent une maîtrise de la masse salariale.

C'est pourquoi une réorganisation des services est proposée. Dans le cadre de cette réorganisation, le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, la suppression du poste de technicien laissé vacant et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique polyvalent pour les services administratifs et techniques en fonction de la nécessité des services. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide la suppression du poste de technicien laissé vacant le 12 mars 2018, la création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint polyvalent des services administratifs et techniques et précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Maire évoque enfin la situation du personnel administratif avec la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une attachée et d'une technicienne. Le rédacteur en poste fait fonction de responsable des services administratifs en raison de son expérience et ancienneté dans la collectivité. De plus, cet agent est la seule à maîtriser les procédures comptables depuis le départ en disponibilité de l'attachée. Elle a fait connaître son intention de départ à la retraite à compter du 31 décembre 2018. Compte tenu de la charge de travail et de la spécificité de ce poste, le remplacement doit être anticipé pour assurer la continuité des missions. Aussi, M. le Maire propose, compte tenu des besoins de la collectivité, la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. La création de ce poste est gagée, jusqu'au 31 décembre 2018 sur la disponibilité budgétaire du poste d'attachée et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur la vacance du poste de rédacteur laissé libre suite au départ à la retraite de son titulaire. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial, poste qui sera supprimé dès que le poste existant sera vacant au départ à la retraite de son titulaire, fixe à 35 heures le temps de travail hebdomadaire moyen qu'il représente et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### ***Séance du 5 mars 2018 (résumé)***

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction par le Département d'un nouveau collège sur la parcelle communale cadastrée section L n° 1620. Le Conseil Municipal s'était prononcé, par délibération en date du 25 août 2017, sur une mise à disposition du terrain au Département par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Le Département préférant être propriétaire du terrain d'assiette du collège demande à la COMMUNE de lui céder gratuitement le terrain, en instaurant deux clauses particulières dans l'acte de cession : la Commune bénéficierait d'un droit de priorité en cas de vente du collège, si la Commune ne souhaitait pas acquérir le bien, elle serait associée au choix de l'acquéreur et le prix du terrain lui serait payé, le prix afférent au bâtiment revenant au Département. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire. Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré décide de céder gratuitement au Département la parcelle cadastrée section L n° 1620, d'une superficie de 35 a 45 ca, et d'insérer dans l'acte de cession deux conditions particulières : la Commune bénéficiera d'un droit de priorité en cas de vente du collège, si la Commune renonce à son droit de priorité, elle sera associée au choix de l'acquéreur et recevra le prix du terrain, le prix du bâtiment revenant au Département. Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Monsieur le Maire rappelle la démarche du diagnostic du système d'assainissement qui dessert le bourg d'Arette. Ce diagnostic a été conduit de façon coordonnée avec les autres communes au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous. La démarche a été poursuivie sur le même périmètre au sein de la communauté de communes du Haut Béarn. La perspective d'un transfert de la compétence « assainissement », de la commune vers la communauté de communes, fixée par la loi à l'échéance 2020, a été prise en compte. Cependant, cette échéance est rediscutée au sein du parlement et est susceptible d'être repoussée. A ce stade, la proposition est d'attendre l'échéance que la loi fixera. Dans ce délai, il est proposé, de façon concertée à l'échelle du Barétous, d'une part, que chaque commune poursuive la mise à niveau de la qualité de son service et de l'autonomie budgétaire du service et, d'autre part, que chaque commune engage les travaux prioritaires de ses installations et adopte une politique tarifaire convergente.

Dans ce cadre et au regard des objectifs prioritaires, le Maire propose pour le bourg d'Arette, le programme de travaux d'assainissement, d'un montant indicatif de 811 250 €, suivant :- Aménagements sur la station d'épuration : 200 700 €

- Mise en conformité des mauvais branchements (Eaux usées et eaux pluviales) 36 800 €
- Réhabilitation des réseaux – Suppression des eaux claires parasites 515 340 €
- Réhabilitation des réseaux – Travaux structurants 44 410 €
- Suppression des chasses d'eau 14 000 €

Une simulation de programmation pluriannuelle a été réalisée (Cf tableau 1 et 2 joints), bâtie sur une hypothèse d'aide par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau qui seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement.

Sur ces bases et en tenant compte de l'évolution de la dette en cours, une augmentation du prix du service de l'assainissement sera nécessaire. Le tarif moyen du m3 d'eau assainie pour une consommation de 120 m3/an était de 1,02 €/m3 en 2017. Pour permettre le programme de travaux envisagé, ce tarif moyen devrait être porté à 1,60 €/m3. Il est proposé d'étaler cette augmentation sur 5 à 7 ans et d'ajuster le tarif pour que 40% du tarif soit supporté par la part fixe de l'abonnement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le programme de travaux pluriannuel de travaux sur le réseau d'assainissement pour un montant total de 811 500 € HT , s'engage à adapter annuellement le prix de l'eau en conséquence, sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée et charge le Maire de mettre en œuvre ce programme.

Monsieur le Maire rappelle la démarche du diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable qui alimente le village d'Arette. Ce diagnostic a été conduit de façon coordonnée avec les autres communes au sein de la communauté de communes de la Vallée de Barétous comme pour l'assainissement collectif. Pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, il est proposé, de façon concertée à l'échelle du Barétous, d'une part, que chaque commune poursuive la mise à niveau de la qualité de son service et de l'autonomie budgétaire du service et, d'autre part, que chaque commune engage les travaux prioritaires de ses installations et adopte une politique tarifaire convergente.

Dans ce cadre, au regard des objectifs prioritaires, le Maire propose pour le village d'Arette, le programme de travaux d'eau potable, d'un montant indicatif de 775 000 €, suivant :

#### **Amélioration de la qualité de l'eau**

Renouvellement et amélioration de la télégestion et télérelève 16 500 €

Réhabilitation des ouvrages existants (Réservoirs d'Orbe, Bourdet, Auriste et Col de Lie) 55 000 €

Réhabilitation des systèmes de chloration d'Orbe, Bourdet, Auriste et Col de Lie 69 500 €

#### **Optimisation du fonctionnement hydraulique**

Mise en place d'un brise charge sur la descente Aygueberre-Auriste 12 000 €

Révision du réseau et des branchements aux Chalets 72 000 €

Amélioration du rendement

Mise en place d'un réducteur de pression (Lachègue et Vic de Bas) 6 000 €

#### **Renouvellement des réseaux - gestion patrimoniale :**

- rue Lamothe et rue du Virgou 39 000 €

- Renouvellement zone futur collège 30 000 €

- Réfection réseau quartier Bihoueyt (Bordehore-Pelou) 100 000 €

- Réfection réseau Presbytère-résidence Isaba 50 000 €

- Réfection réseau quartier ourdie (Réducteur Régie-Longis Joseph) 100 000 €

- Réfection réseau quartier Vic de Bas (Jacques Tillous- antenne Bourdet Lapeyre) 100 000 €

- Réfection réseau quartier Lachègue (Giroune-antenne Camou Ambille) 100 000 €

Une simulation de programmation pluriannuelle a été réalisée, bâtie sur une hypothèse de financement par le Conseil Départemental.

L'Agence de l'Eau sera aussi sollicitée sur ses interventions « amélioration de la qualité de l'eau ».

A ce stade, la possibilité de subvention par l'Agence n'est pas retenue.

Sur ces bases et en tenant compte de l'évolution de la dette en cours, une augmentation du prix du service de l'eau sera nécessaire. Le tarif moyen du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an était de 1,30 €/m<sup>3</sup> en 2017. Pour permettre le programme de travaux envisagé, ce tarif moyen devrait être porté à 1,80 €/m<sup>3</sup>. Il est proposé d'étaler cette augmentation sur 5 à 7 ans et d'ajuster le tarif pour que 40% du tarif soit supporté par la part fixe de l'abonnement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le programme de travaux pluriannuel de travaux sur le réseau d'eau potable (détail dans tableau ci-joint) pour un montant total de 775 000 € HT, s'engage à adapter annuellement le prix de l'eau en conséquence, sollicite du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée et charge le Maire de mettre en œuvre ce programme.

## ***Séance du 13 avril 2018***

Monsieur le premier adjoint présente le **budget 2018 du service eau et assainissement**. Il s'équilibre comme suit : Section d'investissement : dépenses 745 003,30 euros, recettes du même montant dont 364 034,78 euros en eau et 380 968,52 euros en assainissement.

Section de fonctionnement : dépenses 284 833,51 euros, recettes du même montant dont 186 629,43 euros en eau et 98 204,08 euros en assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime vote le budget 2018 du service eau et assainissement tel qu'indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les programmes pluriannuels d'investissement envisagés suite aux schémas directeurs approuvés par le Conseil le 5 mars 2018. Pour faire face aux nouvelles charges créées par les emprunts nécessaires pour financer ces programmes il est indispensable de faire évoluer à cet effet la tarification des services. Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1er janvier 2018 :

### **Eau Potable : Nouveau tarif**

Abonnement : 55 € M<sup>3</sup> consommés : 1 à 300 : 0.94 € le m<sup>3</sup> ; 301 à 400 : 0. 86 € le m<sup>3</sup> ; 401 à 1 000 : 0.79 € le m<sup>3</sup> ; au delà de 1 000 0.51 € le m<sup>3</sup>

### **Assainissement : Nouveau tarif**

Abonnement : 53 € M<sup>3</sup> Sur consommation : 0.68 € le m<sup>3</sup>

Monsieur le premier adjoint présente ensuite le **budget annexe gestion Pastorale 2018**. Il s'équilibre comme suit : section d'investissement dépenses 94 005,48 euros, recettes du même montant. Section de fonctionnement : dépenses et recettes du même montant 96 660,07 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime vote le budget annexe Gestion Pastorale 2018 tel qu'indiqué ci-dessus.

Monsieur le premier adjoint présente le **budget 2018 du CCAS**. Il s'équilibre comme suit : Section de fonctionnement : dépenses et recettes du même montant de 13 464,86 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime vote le budget 2018 du CCAS tel qu'indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les taux d'imposition des taxes locales de l'année 2018. après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 334 069 euros, décide pour l'année 2018 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établiront comme suit : taxe d'habitation 10,18 %, taxe foncière (bâti) 5,22%, Taxe foncière (non bâti) 19,12%

Monsieur le premier adjoint présente ensuite le **budget principal 2018**. Il s'équilibre comme suit : section d'investissement : dépenses et recettes du même montant 1 0410 544,89 euros. Section de fonctionnement dépenses et recettes du même montant 1 893 638,38 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime vote le budget principal 2018 tel qu'indiqué ci dessus.

Monsieur le Maire rappelle enfin au Conseil Municipal que la Communauté des Communes du Haut Béarn est en charge de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement et des activités périscolaires. Il serait nécessaire d'établir une convention avec la CCHB pour une mise à disposition gracieuse des locaux de l'école primaire ainsi que des deux cours intérieures. L'utilisation de la cour principale sera mutualisée avec le Centre d'Hébergement des PEP 64. Les heures de ménage seront effectuées par un agent communal dans la limite de 2 heures par jour d'occupation. La CCHB s'engage à supporter ces frais. Oûi l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition gracieuse de la CCHB, les locaux de l'école primaire et les deux cours intérieures pour la période du 16 juillet au 24 août 2018.

## **Séance du 8 juin 2018**

Monsieur le Maire expose que les propriétaires des parcelles cadastrés section L n°1545 et 1547 d'une superficie de 1960 m2 et de 1891 m2 ont fait connaître à la commune leur intention de vendre ces parcelles en donnant la priorité à la commune à un prix à débattre de 60 000€ (15.58€/m2). Ces terrains sont classés en 1AU du Plu de la commune, dans une zone faisant l'objet d'une orientation d'aménagement. La réalisation de cette orientation d'aménagement nécessite une forte coordination entre plusieurs propriétaires ce qui peut constituer une difficulté. Il s'agit d'une zone à proximité d'équipements publics (cimetière, caserne de pompiers, futur collège) et pouvant constituer une liaison entre les départementales route de Lanne et route d'Aramits. La commune aura à jouer un rôle de facilitateur pour la redistribution de cette orientation d'aménagement. Une maîtrise foncière peut l'y aider. C'est pourquoi, il est proposé d'explorer la possibilité de donner suite à la proposition de la famille Gouadain. Le Maire propose de contacter les autres propriétaires de la zone concernée par le classement 1AU et l'orientation d'aménagement pour connaître leur intention. Il propose de contacter l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) auquel adhère la commune via la Communauté de Communes du Haut Béarn, pour étudier les possibilités d'intervention. Oûi l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de charger Monsieur le Maire de manifester l'intérêt de la commune auprès des propriétaires pour un achat des parcelles L n° 1545 et 1547 en vue de contribuer à un aménagement cohérent de la zone, de consulter les propriétaires voisins susceptibles d'être intéressés par un projet d'aménagement d'ensemble de la zone, de prendre contact avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) afin d'étudier les solutions et conditions envisageables pour une maîtrise foncière publique, de procéder aux démarches nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire rappelle que la Vallée de Barétous est un territoire pilote en matière d'activités de pleine nature accessibles à tous. A ce titre, elle bénéficie d'aides de la Région, du Département et de l'Etat pour la période 2015 – 2018. Dans le cadre de l'appel à projet accessibilité porté par l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, le dernier comité de pilotage du 29 mai a, une nouvelle fois, fait le constat d'une carence avérée d'hébergement pour les groupes d'handicapés qui viennent à Arette pour la pratique du ski ou des activités de pleine nature telles que les balades en cingo, quadrix, avec la Pierre Handi-Pyrénées ou pour des sauts en parapente avec Han'vol. Monsieur le Maire expose que seules deux communes en France ont aujourd'hui des structures labellisées Espace Loisirs Handisport. Il pense que le Collège de Barétous, qui va être restitué à la Commune dès lors que le nouveau collège sera construit sur le terrain dit Larmand, peut rejoindre Xonrupt (Vosges) et Lathus St-Rémy (département de la Vienne). Il propose de lancer une étude d'opportunité pour la réalisation d'un hébergement collectif sur le site du collège actuel. L'estimation de l'étude est comprise entre 10 000 et 15 000 €. D'ores et déjà 50 % de subventions sont acquises via le Conseil Régional. 30 % pourrait être obtenus en provenance du Conseil Départemental. Après avoir entendu le Maire dans ses explications le Conseil Municipal l'autorise à lancer les démarches pour recruter un bureau d'étude pour une étude d'opportunité démontrant ou pas la pertinence d'un centre d'hébergement collectif accessible sur le collège actuel et d'un espace de loisirs handisport à proximité et le charge de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental , l'autorise enfin à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'alimentation électrique de la propriété de M. LONNE-PEYRET. Monsieur le Président a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser. Cette alimentation nécessite une extension du réseau électrique d'une longueur de 130 mètres estimée à 12 710 € HT en aérien. Ces travaux d'extension sont financés à 80 % par le SDEPA jusqu'à un plafond de 10 000 € en aérien et 17 000 € en souterrain, le dépassement étant 100 % à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et l'autorise à signer une convention avec M. LONNE-PEYRET stipulant son engagement à la participation financière du montant non subventionné.

### *Séance du 27 juillet 2018*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, suite aux intempéries des 12 et 13 juin 2018, les chemins communaux ci-après ont subi d'importants dégâts :- Route du Bugala, Chemin Bayrès, Chemin Capdeville au Bourdès, Chemin Lacazette à Bihoueyt, Chemin d'Ourdie, Chemin Castagné à Létonne, - Montée vers le refuge à la Pierre St Martin.

Il présente le devis estimatif des réparations de ces voies desservant des habitations et propose de demander l'aide de l'Etat pour la restauration au titre du Fonds de Solidarité en faveur de l'équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide la plus élevée possible pour remettre en état ces voies et approuve le plan de financement suivant : Montant des travaux HT : 37 757.00€, Financement : Fonds de Solidarité 80 % : 30 205.60€ - Participation communale 20 % : 7 551.40 €

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que trois lois du 1er août 2016 et leurs deux décrets d'application de 2018 rénovent en profondeur les modalités d'inscription, mais aussi de tenue et de révision des listes électorales. L'ensemble de la réforme entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Concernant les communes de 1000 habitants et plus la commission électorale doit désormais être composée - de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. En aucun cas, le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent être membres de cette commission. - de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste ayant obtenu des sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Le Maire devra transmettre la liste des conseillers municipaux prêts à participer à la commission de contrôle au Préfet qui les nommera ensuite par arrêté pour une durée de trois ans. La liste des membres devra être affichée et mise en ligne sur le site de la mairie au moins une fois par an et en tout état de cause avant sa réunion. La commission ne pourra valablement délibérer que si trois au moins de ses cinq membres sont présents. A noter que le Maire pourra venir présenter ses observations et que les réunions seront publiques. Les décisions prises dans le cadre du recours administratifs le seront à la majorité des membres présents. Enfin la commission devra se réunir au moins une fois par an, au plus tard entre le 6ème vendredi précédant le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année et en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : désigne Mrs René Garat, Pierre Camou-Ambille, Jean Camblong et Mmes Fabienne Couture et Marie-Pierre Castaings membres de la nouvelle commission électorale de la commune d'Arette.

Enfin, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé ans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permise par l'article 5 IV de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif.

Ce processus concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles suivantes : décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au

premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 ; décisions de refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ; décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1er du décret du 30 septembre 1985. Ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse. La conduite de la médiation sera assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

Toutefois, pour bénéficier de cette nouvelle prestation, qui sera incluse dans la cotisation additionnelle (sans augmentation de celle-ci), les collectivités doivent délibérer avant le 1er septembre 2018. Cette délibération n'engage à rien mais pourra permettre, dans l'hypothèse d'un conflit, d'éviter un contentieux au tribunal par cette phase de dialogue et d'aboutir à une résolution rapide et durable du différend.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette démarche, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et autorise le Maire à signer les documents permettant cela.

### ***Séance du 28 septembre 2018***

Monsieur le Maire rappelle que la pluviométrie exceptionnelle du printemps et plus particulièrement des 12 et 13 juin 2018 a occasionné d'importants dégâts sur la voirie communale. Un bilan de ces dégradations a été effectué sur la commune ainsi que sur la station de la Pierre Saint-Martin pour un montant de 56 979 € HT. Il explique que ces dégâts peuvent être indemnisés par une dotation du Département au titre des amendes de police. Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime sollicite l'aide la plus élevée possible du Département pour permettre la réhabilitation de ces voies.

Le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal ses délibérations des 25 octobre 2012 et 12 avril 2013 s'agissant de l'étude-diagnostic des sites naturels d'escalade de la Vallée de Barétous et des travaux nécessaires. Il rend compte des aménagements effectués par la FFME pour la sécurisation et la mise en valeur de ces sites et présente le projet de contrat à établir jusqu'au 31 décembre 2028. Le coût de la prestation annuelle est fixé à 1 600 €. Il conviendrait d'établir un contrat stipulant les missions assurées par la FFME. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer un contrat jusqu'au 31 décembre 2028 avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la montagne et de l'escalade des Pyrénées-Atlantiques pour le contrôle et l'entretien des sites naturels d'escalade.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la loi du 28 décembre 2016 oblige les communes touristiques, au sens du Code du Tourisme, à conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention prévoit un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, les objectifs fixés pour répondre à ces besoins et les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de trois ans à compter de sa signature. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'état pour le logement des travailleurs saisonniers.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 2 juin 2000 par laquelle Mme ESTOURNES Françoise bénéficiait du trop plein de la fontaine d'Orbe afin d'alimenter en eau vive sa pisciculture et l'étang pour une pêche ludique. La convention passée pour une durée de 18 ans arrive à expiration. Il convient de la renouveler. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de renouveler la convention pour une durée de 18 ans dans les mêmes termes et autorise le maire à signer la dite convention.

### ***Séance du 9 Novembre 2018***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au cours de sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Béarn, dans le cadre du réexamen de ses compétences, a approuvé la révision de ses statuts, laquelle prendra effet au 1er janvier 2019. Conformément à l'article L.5211-18 du Code des Collectivités Territoriales, il appartient à notre conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération. Après avoir pris connaissance de la délibération susvisée et des nouveaux statuts qui y sont annexés, le Conseil Municipal décide d'adopter les statuts de la CCHB tels que présentés ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'adresser cette délibération au Président de la CCHB pour suite à donner.

Monsieur le maire rappelle ensuite au Conseil Municipal la convention passée les années précédentes avec l'Entreprise TILLOUS concernant la location d'un tracteur adapté à l'étrave communale afin de déneiger les voies communales autant que de besoin. Il conviendrait de renouveler cet accord. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer une convention avec M. TILLOUS du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 pour la somme de 1600 €

Monsieur le Maire indique enfin que l'EPSA propose le forfait ski 2018/2019 pour les enfants de la commune âgés de 5 à 18 ans au tarif de 246,25 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 86.25 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la Commune sur le budget du CCAS.

***Le Syndicat Mixte de la Pierre Saint Martin***

La Pierre St Martin serait-elle en train de devenir le Hollywood des Pyrénées ? Si l'on en juge par l'intense activité cinématographique qui s'y est déroulée cet automne, on pourrait en effet le penser. Tout a commencé mi-septembre avec le tournage d'une série chinoise dont l'intrigue se déroule principalement à Bordeaux mais dont deux épisodes auront pour cadre notre station.



Le choix de la réalisation s'est porté sur le Pescamou en raison de la beauté de ses paysages mais aussi pour son accessibilité aux camions chargés d'acheminer un important matériel. Au total, ce ne sont pas moins de 110 personnes qui durant 4 jours ont investi notre station, lui donnant un air de ruche alors qu'habituellement elle est déserte à cette époque-là. La météo automnale ayant été à la hauteur de nos attentes, cela devrait nous valoir une publicité sans précédent. En effet, cette série de 11 épisodes diffusée par Human TV, l'équivalent de TF1, devrait



être vue par au moins 80 millions de téléspectateurs chinois. Le scénario de cette série ? Les amours, espoirs et désamours de quelques étudiants chinois en architecture et en biologie à Bordeaux. Cette série qui portera le titre « Crocodile and Toothpick Bird » (le crocodile et l'oiseau pluvian) sera diffusée à l'automne 2019.

Quelques jours après cet épisode singulièrement exotique démarrait le tournage d'une série française de science fiction intitulée « Mission » principalement tournée dans la salle de la Verna, quelques prises de vue du lapiaz figurent également au programme des 10 épisodes de 26 minutes de la saison 2 qui seront diffusés sur OCS à l'automne 2019. Rappelons que la première série (saison 1) a été couronnée du prix du jury des critiques TV lors du MipDrama Screenings de Cannes. Composée d'une cinquantaine de personnes dont 10



comédiens, l'équipe de ce tournage n'a pas été avare d'éloges sur l'accueil qui leur a été réservé par tous les « acteurs » de la station au premier rang desquels l'adjointe Martine Boyé a tenu le premier rôle. Du 22 au 25 octobre c'est l'équipe de réalisateur David Perrault qui est ensuite venue tourner quelques scènes de son western « L'état sauvage » après un long séjour dans les Bardenas espagnoles. Là aussi des conditions météo particulièrement agréables ont permis à l'ensemble des acteurs d'admirer la magnificence des paysages du Pescamou drapés dans leurs couleurs automnales.

Et que dire de l'émission Cap Sud Ouest de France 3 Nouvelle Aquitaine diffusée il y a quelques jours si ce n'est que les images sont à couper le souffle et que ce reportage sur le Pic d'Anie de Brice Maestracci servira bien évidemment de support de communication pour la promotion de notre tourisme estival. Il en va de même pour le film promotionnel du label « Flocon Vert » de William Cochet qui a reçu cet automne le prix du meilleur film pyrénéen 2018 du Festival Free Ride 2018 de Tarbes. Pour en finir avec la promotion audio-visuelle



de la Pierre ce serait un grave oubli de ne pas revenir sur les 4 jours de l'émission « 9h50 », rendez-vous matinal de France 3 Nouvelle Aquitaine. Animés de main de maître par Christophe Zirnhelt assisté de

Delphine Roux, cette émission diffusée du 6 au 9 février dernier a constitué une magnifique vitrine pour les activités de la station. Présentant l'ensemble des métiers liés à la montagne mais aussi les spécialités gastronomiques locales et notre patrimoine naturel exceptionnel, cette exposition médiatique explique sans doute en partie la très bonne fréquentation constatée durant les vacances d'hiver. Avec 21 816 skieurs du 21 au 27 février, la Pierre St Martin s'est pour la première fois hissée au niveau de Luz Ardiden



et de Piau Engaly dont le parc locatif est bien plus conséquent que le nôtre. Avant de tirer le rideau d'une saison réussie (malgré une météo capricieuse) la Pierre St Martin a accueilli du 4 au 6 avril dernier le 68<sup>ème</sup> challenge des moniteurs des Ecoles de Ski Français des Pyrénées. Pendant deux jours, 200 moniteurs se sont retrouvés dans notre station pour se mesurer sur différentes disciplines : slalom géant, boarder cross, slalom spécial et course d'alpinisme figuraient au programme. Un dîner de gala a clôturé cette très belle manifestation parfaitement organisée par Marc Sassus directeur de l'école de ski locale bien secondé par toute son équipe. Il le fallait car le défi à relever n'était pas mince pour l'une des plus petites écoles de ski parmi les 25 réparties sur le massif Pyrénéen. Au moment du bilan, tous ceux qui sont venus en découdre sur les pentes de notre station ont profité de conditions météo idéales et sont repartis avec un large sourire, surpris par la qualité du domaine skiable et la convivialité de l'organisation. Une belle publicité pour notre station qui n'aura on le voit négligé aucune des opportunités qui se seront présentées pour promouvoir son avenir.

Parallèlement à ces opérations de communication, d'importants travaux de sécurisation se sont déroulés cet été sur les pistes (1,2 M€) tout comme des travaux de voirie conséquents. Ainsi, 250 000 € ont été consacrés par le Conseil Départemental à la réfection en enrobé de la route depuis la station jusqu'en haut du col, mais aussi à la reprise complète des parkings du bas de la station, de celui de Teide et de celui d'Aïdi. De la belle ouvrage qui va faciliter grandement le déneigement et le stationnement dès que les travaux de marquage au sol seront réalisés. Enfin la Maison de la Pierre a vu son escalier d'accès entièrement refait pour les questions de sécurité évidentes tellement il était devenu dangereux et une bagagerie a été implantée en face des salles hors-sacs afin de permettre l'accueil des groupes dans de meilleures conditions que par le passé. Tout est donc prêt pour réaliser une superbe saison pour peu que la neige et le temps veuillent accompagner les efforts de tous ceux qui œuvrent pour la bonne marche d'un quartier d'Arette indispensable à son économie et sa notoriété.

# La vie communale

## Mise aux normes de l'adressage

Dans le cadre de la mise aux normes obligatoire de l'adressage, la municipalité a conduit, cet automne, un travail exhaustif afin de nommer l'ensemble des rues et voies publiques de la commune. Ce travail a été mené en partenariat avec la Poste qui nous a guidé dans cette démarche complexe dont l'ambition est de faciliter les missions de nombreux organismes (Poste, service du cadastre, Sdis, Ign, opérateurs Gps). En effet, l'adresse constitue un enjeu d'importance pour l'efficacité des secours par exemple évitant aux ambulances, pompiers et police de perdre du temps pour venir en aide aux victimes. Une bonne adresse est aussi une condition indispensable pour être candidat au très haut débit dont la généralisation prochaine de la fibre optique sera protégée par le Conseil Départemental maître d'ouvrage de cette opération. Bien évidemment, une adresse normée est censée faciliter aussi l'acheminement du courrier et la livraison de marchandises. Le développement des achats sur internet est devenu ces dernières années un enjeu économique important et le changement régulier des tournées pour les facteurs devient aujourd'hui problématique. Ces derniers travaillant désormais avec l'assistance de GPS la dénomination des rues et une numérotation précise s'impose d'elle même. Pour Arette, le diagnostic de départ a révélé une qualité d'adressage très inférieure à la moyenne nationale. Ainsi 558 foyers sur les 716 distribués ont aujourd'hui une adresse considérée comme défectueuse. A partir de cet état des lieux, un travail s'appuyant sur des documents existants (cadastre Napoléon, cadastre actuel, ouvrage de Joseph Arrègle sur « le terroir d'Arette de 1186 à 1789... ») a permis de dénommer l'ensemble des voies, quartier par quartier mais aussi de définir précisément le point zéro indiquant leur départ et leur fin qui correspond le plus souvent au point zéro d'une voie. A partir de ces points, l'adresse d'un bâtiment correspondra pour les quartiers au nombre de mètres le séparant de ce repère. Ainsi pour une maison située à 300m de la croix du berger, son adresse sera 300 chemin de Bihoueyt 64570 Arette. Cette numérotation métrique permettra si besoin d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Elle imposera en revanche d'importantes dépenses pour la commune car chaque chemin devra faire l'objet, dans les mois à venir, de la pose d'un panneau à chaque extrémité et même à chaque intersection. Seuls les chemins publics seront concernés, obligeant les propriétaires de voies privées à implanter leur boîte aux lettres en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Pour le bourg, un certain nombre d'appellations faisant défaut, notamment à l'intérieur du lotissement Longis, la commission qui a travaillé sur ce sujet a dû proposer des noms que le Conseil Municipal a validé dans sa séance du 28 septembre dernier. Comme pour les quartiers de Bihoueyt, la Mouline, Létonne, Ourdie, Vic de Baigt, Bugala, Lachègue ou Bourdès, les rues du village et celles de la Pierre St Martin ont vu leur périmètre bien défini (début et fin). La numérotation des bâtiments qui va être prise en charge par la commune sera paire à droite et impaire à gauche (dans le sens Nord-Sud ou Est-Ouest). Même dans le cadre de la numérotation métrique, un côté pair et un côté impair sont imposés dans les mêmes conditions. On l'aura compris cette opération va également représenter un budget conséquent pour la commune. Evidemment chaque fois que cela a été possible, la commission a évité de modifier les adresses car cela va avoir également des conséquences pour beaucoup d'entre vous. En effet de nombreuses administrations vont devoir être informées de ces nouvelles adresses et parfois même des documents officiels devront être modifiés. Pour vous informer de ces démarches la Poste se propose de faire une réunion publique le vendredi 11 janvier à 18h salle Barétous Roncal.

La liste des dénominations des voies communales ci-après montre combien ce changement est conséquent pour Arette puisqu'il concerne une avenue, 4 places, un espace commercial, 12 impasses, 13 routes, 19 rues et 70 chemins soit 120 noms qui ont fait pour la plupart l'objet de recherches et d'échanges approfondis quand ce n'est pas d'arbitrages difficiles.

<b>AXES PRINCIPAUX</b>	<b>Dénominations</b>
De Noye au pont du garage Garat (Bourse –Gîte Lagayette- Garage Garat- Pastol)	Route d’Aramits
Du pont du garage Garat à Croix du Berger	Avenue Marcel Loubens
De Croix du berger au giratoire d’arrivée de la station (Casonato, Pondeulaa, Oscaby, Latournerie, Lonné-Peyret, quartier La Mouline)	Route de la Pierre Saint Martin
Du carrefour Chigué (RD 918) à l’entrée du chemin Pouey (Duffau, Mirassou, Lassalle, Tillous, Carrère, Poey)	Route de Lanne-en-Barétous
De l’entrée du chemin Pouey à la Place de l’église (Camping, Trey, Negi, Parrieu, Gîte Haristouy, Casset, Camblong, Pouey, Duplantier, <b>Piolle gîte</b> , Hondagneu, Chapon, <b>Mattias John</b> )	Rue de l’Arrou
Place de l’église (Rouart, Hôtel, Drittempreis, Bergerot, Frinchaboy P, Bigué, Couillens,)	Place de Verdun
De la Place de Verdun à l’antenne Rue du Virgou (Gil, Joseph, Bernat, Lapédagne Vallet Mesplou, OT, Ambille, Boucher, Maison Hourticq)	Rue Paul Ambille
Place de la Mairie (mairie)	Place des Poilus
De l’angle de chez Gouaillardeu jusqu’au pont de Salet (Gouadain, Peyret, Bar, Bordeu, Bibé, Sibille, Cabinet infirmier, Bordeu Jean)	Rue du Fronton
Du pont de Salet jusqu’à après chez Adam à Lachègue (collège, garage Biscay, Hondagneu Giroune, Lethoor, Castagné Bécarie)	Route d’Issor
Du stop de chez Estournes Hourcatte (dép. 341) jusqu’en haut du col de Lie (Estournès Michel, Lahore,lotissement Libarle, Carassou AM, Ipas Denise, Gaec Lagrave, Paquet, Utech, Dépôt, Estournès Bordehore)	Route du Col de Lie
Du haut du Col de Lie à stop de l’école des Bourdès (Samin, Lilles Cécile, Gîte Rosa Mirassou, Lassalle Thibaut, Davenas, Estournès Jean Louis)	Route des Bourdès
Du carrefour d’Issor (RD 918) au Pont Suzon (Capdeville Brusca, Bellocq Louis, Estournès, SCI de Arce)	Route de Lourdios
<b>AXES STRUCTURANTS MAIS DE MOINDRE IMPORTANCE : VILLAGE</b>	

Angle Biscay à stop du cimetière (Lère de Biscay) (SDIS, collège, Piolle)	Rue Xavier Piolle
Du jardin Traille à chez Borau (Espallargas, Caubet, Capvert)	Rue Lhande
Muscarditz à Carrère-Bordehore René ( Ré. La Mouline, Muscarditz, Vitalla, Noussitou, Camblong, Caubet, Laude de Haut, Carrère René, Henriquès)	Rue Pacheu
Presbytère-Migazzi Etchart (Migazzi, Henrotin, Larregain, Barace, Arrègle, Carpentier, Presbytère)	Rue Chivalié
Escartin-Vergé (Escartin, Escartin, Duboil, Casenave, Labarrère)	Rue Lamothe
De chez Pouey au stop Capdeville (De Mazéris à Viard)	Rue du Virgou
De la croix du Berger à la Place de Verdun	Rue de Baigt
Du pont d'Escametch à rue de Baigt (Gîte Lilles....Tourneur)	Rue d'Escametch
<b>ANTENNES AU VILLAGE :</b>	
<b><i>IMPASSES :</i></b>	
Chemin Lagrave/Lagayette (gîte Lagayette, Mendiondou, Carrère Coustié)	Impasse Lagrave
Chemin Jean-Marie Garat	Impasse Garat
Vers station d'épuration (Legall Chantal)	Passage du Béziat
Lère de Lamouzi (Ipas-Esprabens)	Chemin de Lamouzi
Voie vers les PEP	Impasse Honoré Baradat
70 bis rue Marcel Loubens (Coiffeuse, Admr, Kinés, Infirmières)	Espace Loné-Peyret
Impasse Demars (lotissement Bératu) ( <b>Demars, Longis, Person, Abadie,</b> ) ?	Impasse Rusquetch
Impasse Hourticq/Trey (croix du Berger)	Impasse Hourticq
Impasse menant chez Casemajor/Cassou (chemin privé)	Impasse Grâce
Impasse menant chez Noël Traille/Bergez, Délugat (chemin privé)	Impasse Délugat
Impasse au lotissement Longis – devant chez Pucheu (Narbéburu, Pucheu, Latournerie Poey)	Impasse du 13 Août 1967

<b>LOTISSEMENT :</b>	
Lot Gesta (Larragueta, Estournès, Wattebled, Gonzalez, Laude de Haut, Laude Bousquet, Hours)	Chemin de Gesta
Lot Aurasse de Bas ( Bergerot Robert, Bergerot JLouis, Salies J, Ipas R, Noussitou,	Chemin Bellevue
Lot Aurasse de Haut (Castagné, Jauréguiberry, Traille)	Chemin Aurasse de Haut
Antenne 1 Aurasse de haut vers Chaubet(Chaubet, Oronez, Mirassou)	Chemin Larricq
Antenne 2 Aurasse de haut Vers Mora ( <b>Cauhapé</b> , Mora)	Chemin du Levant
Boucle lotissement Croix du Berger ( de Rabier à Biu en passant la Lafuenté, Chaussé )	Rue Croix du Berger
De chez Loustau à jardinière HLM (Barats, Arsac, Arrègle, Sallaberry, Demars, Hardoy, Beignon, Breilh, Rives, Dourau Cadet, Didier	Rue Beratu
De l'angle de chez Miramon à Tristan	Rue Pène Rouye
Chemin lotissement Lonné-Peyret (Silly, Carpentier, Raybois, Harguindéguy)	Impasse Larrigau
Lotissement Longis de la RD 918 à la salle Paillou( Chalet Bonneu, Chalets Pauly, chalets Estournès, Lorin, Niollet, Maurin, Chalets Escartin Chalets Pouey, Moreno, Lafuenté, Camblong, Gonzalez, Barthou, Latournerie	Rue Longis
Depuis la rue Longis vers Moulia ( <b>Lopez, Prado</b> , gîte, Moulia Henri et Moulia Marcel)	Chemin Apons
De la salle Paillou vers Germain - Jugand jusqu'à stop rue Longis (Germain, Camoreyt, Jugand, Chourrout, Michelet, Loustalet, Laur)	Rue des Chalets
<b>ANTENNES QUARTIERS</b>	
<b>LACHEGUE – Axe Route d'Issor</b>	
De la départementale 918 vers Bourdet/Tampouey/Ambielle	Chemin de Lioos
Du stop de Salanove (RD 918) à gîte Sansot	Chemin Costes
Du Chemin Costes vers chez Escarain	Chemin Mon
Antenne Salies Davancens	Chemin Davancens
Chemin vers Escayolle	Chemin Bécarie

De chez Adam vers chez Faucou (Lachègue)	Chemin Soulé
Du stop départementale Lourdios/918 vers Netchury	Chemin Netchury
<b>BUGALA</b>	
<b>1<sup>er</sup> Axe du quartier</b> : Du pont de Honvillou vers Breilh/Harran/Larré/Tariosse/Casabonne/ Arrègle jusqu'en haut de la Coumette	Chemin Latré
Cazette Moura	Chemin Moura
Tillous Marc	Chemin Tillous
Bonneu Pierre	Chemin Bonneu
<b>2<sup>ème</sup> Axe du quartier</b> : Du pont de Hondevillou (village)-Coumette-Casamayou-Lestelle-Gouaillardeu jusqu'à début chemin de Bayres (hangar Chandelle)	Chemin du Bugala
<b>3<sup>ème</sup> Axe du quartier</b> : Du hangar Chandelle au stop de la RD 918	Chemin de Giroune
Chemin Camou Ambille	Chemin du Calvaire
Chemin Rivière	Chemin Domecq
Du hangar Chandelle à la ferme Bayres	Chemin Bayres
Gîte casamayou	Chemin de la Coumette
<b>ROUTE DU COL DE LIE : Axes Route du Col de Lie / des Bourdès et RD 341</b>	
Antenne Lucq	Chemin Sarlangue
Antenne Nario depuis la RD 341	Chemin Nario
Antenne Carrère Moulia depuis la RD 341	Chemin Moulia
Antenne Bernat depuis la RD 341	Chemin Bernat (Estournès sur cadastre)
<b>OURDIE :</b>	
<b>Axe du quartier</b> : Du pont d'Escametch à la ferme Cousturé	Chemin d'Ourdie
Antenne Longis Joseph	Chemin de la Transhumance
Antenne Libarle Laborde	Chemin Laborde
Antenne Derouin -	Chemin Règle

Antenne Hondagneu	Chemin Prat
Antenne Frinchaboy	Chemin Frinchaboy
Antenne Camblong	Chemin Sagouspe
<b>LETONNE :</b>	
<b>Axe du quartier :</b> Du stop de chez Pélou (RD 132) au pont du Hourat	Chemin de Létonne
Antenne Casaux	Chemin Casaux
Antenne Bellagarde	Chemin Bellagarde
Antenne Castagné Pierre Jacques	Chemin Estratte
Antenne Esprabens	Chemin Esprabens
<b>VIC DE BAS :</b>	
<b>1<sup>er</sup> Axe du quartier Route de Lanne RD 918 :</b>	
Antenne Elichiry	Chemin Camgros
Du stop route de Lanne vers chez Bourdet Lapeyre	Chemin Lapeyre
Scierie Bernadicou	Chemin Berotte
Antenne Pouey	Chemin Pouey
<b>2<sup>ème</sup> Axe du quartier de la RD 918 à Trouilh</b>	
Antenne Mirassou-Oron	Chemin Oron
Antenne Superville-Oscamou	Chemin Trouilh
Antenne Reveleau	Chemin Maubez
<b>3<sup>ème</sup> Axe du quartier (de RD 918 à Capdelabatch)</b>	
Antenne Arrateig	Chemin Noutary
Antenne Pée Claverie	Chemin Pée
Antenne Camou Ambille	Chemin de Lestauguer
Antenne Salies Jean Marc	Chemin Salies Salet
<b>BIHOUEYT :</b>	
<b>1<sup>er</sup> Axe du quartier :</b> Du stop de la croix du berger jusqu'à la ferme Lacazette de haut	Chemin de Bihoueyt

Antenne Nouqué	Chemin Nouqué
Antenne Mirassou Oros	Chemin Lacarrère
Antenne Arriten	Chemin Arritcen
<i>2<sup>ème</sup> Axe du quartier</i> : De la ferme Lahourcade Hum jusqu'à la barrière canadienne de Sent Martin	Chemin Coudure
De la barrière canadienne départementale 341 vers Couture	Impasse Sent Martin
<b><i>BOURDES : 1<sup>er</sup> Axe du haut du col de Lie au stop de l'école Bourdès</i></b>	
Chemin Albert Maysou	Chemin Labarrère
Vers chez Agutte	Chemin Athéret
De l'embranchement de la départementale 341 (Samin) à la ferme Adam Barbé et Clavé	Chemin Barbé
De l'embranchement de la RD 341 (avant ferme Capdeville) à ferme Peset et Gomez-Cabot	Chemin de Lahous
Depuis le chemin de Lahous vers chez Vyns/Gonzalez/Chassaings	Chemin Lacournale
<b><i>2<sup>ème</sup> Axe Route de Lourdios :</i></b>	
De la RD 241 vers maison Lassalle J	Chemin Burs
Avant le pont Bellocq vers la droite Lagarrigue	Chemin du Pont Suzon
<b><i>3<sup>ème</sup> Axe du pont Suzon vers Issaux (RD 341)</i></b>	
Pagnon Handu	Chemin Pagnon
<b><i>NECORE : Axe route de la Pierre</i></b>	
Pirotte, SCI du Bassecq	Chemin de Nécore
<b><i>LA MOULINE : Axe route de la Pierre</i></b>	
Urcullu (gîte)	Chemin Gay
<b><i>LABAYS : Axe route de la Pierre</i></b>	
Chalet Darrière	Chemin Labays
<b><i>GUILHERS : Axe route de la Pierre</i></b>	

Chalet Dugourg	Chemin de Guilhers
<b><i>LA PIERRE ST MARTIN : à la station</i></b>	
Du stop de la départementale 132 (Houratate) à la frontière	Route d'Espagne
	Route des Arres
	Route des Bourrugues
	Rue des Edelweiss
	Place Jean-Marie Lonné-Peyret
	Rue du Pic d'Anie
	Rue du Pic d'Arlas
	Route des Rocailles
	Route des Frères Jeandel
	Chemin du Refuge
	Chemin des Arnicas
	Chemin des Silènes
	Chemin St Martin des Neiges
	Chemin des Myrtilles
	Chemin des Ancolies
	Chemin des Bruyères
	Chemin des Gentianes
Vers lotissement Pas de l'Ours	Impasse Pas de l'Ours
Résidence Pic Anie	
Résidence Pescamou – Mahourat – Super Arlas – Massaré	
Résidence des Myrtilles – Plein Soleil - Boticotch	

## *Une rue Paul Ambille*

Disparu le 3 juillet 2010 (voir page 25 bulletin n°10), Paul Ambille aura désormais, dans le village si cher à son cœur, une rue portant son nom. Reprenant l'ancienne rue d'Ambielle, celle-ci sera poursuivie jusqu'à la Place de Verdun afin de matérialiser symboliquement le parcours artistique d'un peintre aux racines Arettoises marquées par de nombreux séjours dans son atelier face à l'Office de Tourisme et dont la réalisation des vitraux de l'Eglise restera son testament pour les générations futures.

Ayant vécu en direct le tremblement de terre, il ne pouvait rester insensible à la démolition de l'église d'Arette. C'est donc avec passion qu'il se mit au travail pour présenter 87 esquisses de vitraux aux autorités civiles et religieuses de l'époque. Ces dernières en choisirent 11 qu'il réalisa en étroite collaboration avec le maître verrier picard Claude Courageux. Toutes les compositions fourmillent de détails importants dans le cadre d'une symbolique chrétienne approfondie. Les couleurs vives ou sombres, les contrastes recherchés permettent à la lumière changeante des saisons de rendre vivante chacune des scènes représentées.

Aimant peu que l'on parle de lui de son vivant, Paul Ambille méritait qu'Arette lui témoigne sa gratitude. Cette initiative ira au-delà du nom d'une rue puisqu'elle sera accompagnée d'un rappel de son existence et de son portrait qui seront apposés sur la façade de sa maison familiale située près de la mairie.

## *Une rue Xavier Piolle*

Décédé dans la nuit du 14 au 15 Juin dernier, Xavier Piolle aura également prochainement une rue à son nom près de la maison qu'il avait fait construire dans notre commune. C'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a souhaité par cette décision lui rendre un hommage mérité. Pilier de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, qu'il avait rejointe au cœur des années 1960, il aura été à l'origine de l'école de géographie et d'aménagement du territoire qui a fait sa réputation. Membre du CNRS, il aura rédigé de nombreux ouvrages, dont l'un (publié en 1968) nous concerne au premier chef puisqu'il traite du tremblement de terre d'Arette. Témoignage factuel de cet épisode douloureux, ce travail est la preuve, s'il en fallait une, de l'attachement de ce géographe à notre commune.

Attentif très tôt aux pratiques sociales des habitants et aux logiques d'aménagement, Xavier Piolle fonda, en 1980, le Centre de Recherche sur les Interactions Socio-Spatiales et l'Aménagement qu'il dirigea jusqu'en 1992 et qui devint en 1995 la SET (Société Environnement Territoire) dont il resta membre jusqu'à sa retraite prise en 2000.

C'était un géographe qui selon ses propres termes « s'interrogeait sur les relations entre structure et mouvement, entre pouvoir, tensions sociales et espaces » et qui plus largement tentait d'articuler société et espace. Nul doute que ses réflexions auront influencé son fils Eric actuellement maire de Grenoble.

Chercheur animé d'un profond humanisme, tous ceux qui l'auront côtoyé garderont de lui l'image d'un homme en constant questionnement qui considérait le doute comme le moteur de la science et de la vie.

Un homme discret, d'une extrême gentillesse et d'une grande générosité. Un géographe en avance sur son temps dont les travaux contenaient en germe des idées reprises et portées par la suite par des chercheurs devenus célèbres. Xavier Piolle ne recherchait pas la gloire, qu'il nous pardonne par cette rue qui portera désormais son nom de l'attacher définitivement à une terre qu'il aimait tant.

## **Les bâtiments publics connectés pour être moins énergivores.**

Commune classée station verte en 2016, Arette est depuis cette date l'une des plus engagées du Haut Béarn en matière d'économie d'énergie. Après avoir réduit de 17,5% sa consommation électrique d'éclairage public par des coupures de 6 h sur les axes secondaires, c'est désormais sur les bâtiments publics que portent ses efforts. Alors que ce secteur représente 47% de la consommation d'énergie, c'est en faisant appel à la domotique que la municipalité espère maintenant réduire une facture qui a dépassé les 35 000 € en 2017 pour la quinzaine de bâtiments du village et de la Pierre Saint-Martin. Examinés par Frédéric Loustalet de l'entreprise locale CPE, la mairie, le centre technique, la salle Nelson Paillou, l'église, l'Office de Tourisme, la Maison du Barétous, la salle Barétous Roncal et la salle des fêtes ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Ceci a permis de déterminer les usages de chacun de ces bâtiments notamment leurs pics de fréquentation et leur durée. Dans un deuxième temps, l'entreprise Etchart a connecté, à partir de ces données, ces bâtiments afin de les doter d'un outil de gestion capable de maintenir un niveau de confort optimal avec un minimum de consommation énergétique.



La modélisation des données de chaque espace va désormais permettre d'avoir, à partir d'un simple Smartphone une vision exacte de leur situation, et rendre ainsi possible une programmation à distance en fonction de leur besoin. C'est cela que Lionel Hayet chef de projet est venu expliquer au personnel technique de la commune, lors de la réception de travaux qui a eu lieu récemment dans la Maison du Barétous, bâtiment emblématique de cette opération. Nul doute que ce dispositif novateur devrait susciter la curiosité de bien d'autres collectivités dans les semaines à venir.

## **Des pèlerins de St Martin de Tours font halte à ...Arette**

Partis de Saragosse le 28 septembre dernier, neuf pèlerins angevins ont fait escale le 12 octobre à Arette. Pionniers d'un itinéraire qui doit relier la capitale de l'Aragon à Tours, ils ont été accueillis chaleureusement par la municipalité curieuse d'en connaître les détails. Ce chemin est lié au souvenir de St Martin, grand voyageur et européen avant l'heure qui en 337 partagea son manteau de légionnaire romain avec un pauvre mourant de froid. S'étant converti au christianisme, il fut élu évêque de Tours en 371. D'aucuns affirment qu'il accomplit un pèlerinage jusqu'à la cathédrale de Saragosse, d'où l'idée de mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel lié à ce périple, idée portée par le Centre Culturel Européen St Martin fondé en 2008. Cet itinéraire qui passe par Riglos, San Juan de la Peña, la vallée de Roncal, emprunte évidemment le col de la Pierre St Martin avant de redescendre vers Oloron via Lanne et Arette. Ce chemin ainsi que 3 autres consacrés également à St Martin a obtenu le label itinéraire culturel du conseil de l'Europe en 2005. A l'image du saint, il vise à favoriser la rencontre des personnes mais aussi à prendre conscience d'une identité fondée sur la valeur du partage citoyen.



Tout un programme à la veille des élections européennes qui auront lieu le Dimanche 26 mai de cette année, élections habituellement boudées par les électeurs puisque seulement 43 % s'étaient déplacés en 2014.

Lors de la réception de cette sympathique délégation, il ne fut pas question de cela mais plutôt de produits régionaux, Jurançon oblige, puis de culture avec la visite de l'église où le vitrail de St Martin des neiges de Paul Ambille suscita des commentaires élogieux. Pour être en mesure demain de discuter avec d'autres pèlerins peut-être que des autochtones tenteront de mettre leurs pas dans ceux de ces randonneurs si ce n'est jusqu'à Tours, au moins de Saragosse jusqu'à ... Arette.

### ***La Passion du Christ ressuscitée 130 ans après !***

C'est Philippe Biu, professeur d'Occitan à la faculté de Pau où il enseigne aussi le langage sifflé, qui a eu l'idée de sortir de l'oubli un chant béarnais datant du Moyen Age et transmis il y a plus de 100 ans par Henri Péliisson, le célèbre félibre de Barétous (1964-1912). Avec l'association « l'Esquireta » de Lescar et son chef de chœur Jean-Marc Lempegnat, ils ont entrepris et réussi à faire revivre « La Passion du Barétous » dont la dernière interprétation remontait à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette œuvre comme d'autres chants anciens était interprétée dans les vallées pyrénéennes après la messe du jeudi ou du vendredi saint. C'est pour être fidèle à cette tradition que l'église a accueilli le jeudi 29 mars en soirée les 70 chanteurs venus de Barétous mais aussi d'Oloron et de Pau, pour faire revivre cette œuvre véritable pan du patrimoine local.



Le public à peine plus nombreux que les chanteurs a pu suivre grâce à un livret les 99 couplets narratifs avec leur traduction en français. Un vin chaud servi à la sortie de l'église a réchauffé les cœurs des participants convaincus d'avoir assisté à un moment unique qui ne demande qu'à être renouvelé tous les ... 10 ans ?

### ***Tournée des Lames Sur Seine***



Avec au programme « Le Bossu » le 5 août et « Zorro » le lendemain, la tournée des escrimeurs comédiens de Neuilly a, cet été, rencontré un succès mérité. Installée dans la mairie, la troupe composée d'une vingtaine d'acteurs s'est produite comme chaque année sur la Place des Poilus, faisant de nouveau étalage de sa virtuosité lors de combats exécutés avec de véritables rapières. Le spectacle adapté du roman de Paul Féval « le

Bossu », dont le serment du héros principal est mondialement connu « Si tu ne vas à Lagardère, Lagardère ira à toi », a cependant été moins suivi que celui mettant aux prises le sergent Garcia, Bernardo est le rusé Zorro. Ce dernier vivement suivi par un nombreux public bon enfant a séduit par les costumes et les jeux de lumière. La commune d'Arette figurant au programme de la tournée 2019, il ne reste plus qu'à souhaiter que la météo soit aussi clémente qu'en 2018, ce critère étant, comme chacun le sait, essentiel pour la réussite des spectacles en plein air .

### ***Bilan des conférences 2018***

Date	Thème et intervenant	Public
11 juillet	« Ma vie de berger » - film sur Pierre Bonneau	31 personnes
18 juillet	« Gualapuro » - film de Yannick Chaumeil et Anaïs Beddeleem	24 personnes
25 juillet	« Robert Gibanel » - film de Joël Sentenac	16 personnes
1 <sup>er</sup> août	« L'immigration » - Régine Péhau Gerbet	51 personnes
8 août	« Ta qué canté era montanha » - Pantxika Maïtia	89 personnes
15 août	« Soirée films spéléo » - Michel Douat	49 personnes
22 août	« A tire d'aile » - Albert Soulé	42 personnes

## *La belle ascension sportive de Peyo Muscarditz*

Depuis octobre 2017, titulaire du poste de trois quart centre au sein de l'Aviron Bayonnais qui dispute le championnat de France de rugby Pro D2, Peyo Muscarditz, après avoir largement contribué au redressement de ce club l'an dernier, s'est vu confier, cet été, le brassard de vice capitaine de l'équipe première à seulement 22 ans. Cette ascension fulgurante il la doit à son caractère de compétiteur et à des valeurs que tous ses coéquipiers lui reconnaissent : respect, humilité, rigueur et sérieux pour toujours progresser mais aussi et surtout rage de vaincre. Agressif en défense, Peyo, porteur à chacune de ses titularisations d'un casque bleu ciel, possède également une faculté reconnue à franchir la ligne d'avantage. Champion de France Gauderman en 2012 et finaliste malheureux Alamercury en 2013, Peyo Muscarditz a connu cet automne sa première sélection au sein des Baby Barbarian qui ont affronté la Géorgie le 31 Mai dernier. Pour rappel, les Baby Barbarians réunissent les meilleurs espoirs des clubs de Pro-D2. Coachés par les anciens internationaux David Auradou et Christophe Laussucq, entraîneurs du Stade Montois Rugby, ils ont malheureusement perdu (15-16) à Tbilissi face à une équipe de Géorgie, qui participera à la prochaine coupe du monde. Nominé dans le cadre de la nuit du rugby, dans la catégorie des meilleurs jeunes joueurs évoluant en Top 14 et Pro D2 durant la saison 2017/2018, mais aussi dans celle des meilleurs joueurs de Pro D2, Peyo Muscarditz est rentré bredouille de sa sortie parisienne. Nul ne doute qu'il y reviendra et qu'il n'a pas fini de faire parler de lui et d'Arette dont il est un excellent ambassadeur. De quoi rendre fier notre commune mais aussi ses parents, son frère Patxi et tous ses copains d'Arette qui vont régulièrement l'encourager à Jean Dager. Aupa Peyo on est tous derrière toi pour une fin de saison qu'on te souhaite des plus réussies et une carrière qu'on devine prometteuse.



### **Centenaire de la grande guerre**

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, l'hommage de la commune aux Arettois morts durant la guerre 1914-1918 a rassemblé et c'est heureux un peu plus de 100 personnes autour du monument aux morts.

Merci aux onze enfants qui auront pris quelques heures de leurs vacances pour préparer et faire revivre le temps d'une émouvante cérémonie le parcours des 17 poilus disparus en 1918. Merci aussi à l'Arettois Jean Luc Casteigt et à Lajos Nagy du souvenir français d'avoir fourni les informations permettant à Valentine Bibé, Bertrand Esprabens, Jacques Lacazette, Anais Larré-Larrouy, Juliette Larrodé, Norah Laude de Haut,

Alban Longis, Clément Mazéris, Nima et Péma Nagy, Perrin et Alix Tillous de réaliser ce travail de mémoire.

A noter que cette année, ce 11 novembre marquant le centenaire particulier. En effet, à 11 h précise, les cloches de l'église se sont mises à sonner à toute volée durant 11 minutes donnant ainsi le départ de cette commémoration. Parti de l'école un long cortège emmené par le porte drapeau s'est rendu tout d'abord au cimetière. Là, chaque enfant accompagné d'un ancien combattant a été déposer une rose sur la tombe d'une des victimes de 1918. L'assemblée s'est ensuite rendue au monument aux morts pour une cérémonie rehaussée par la prise de parole des enfants. Comme d'habitude un vin d'honneur a clôturé ce moment de partage intergénérationnel organisé en étroite collaboration entre la mairie et la FNACA et son président cantonal Bernard Lassalle. Pour 2019, il nous reste à rendre hommage aux 6 victimes décédées des suites de leurs blessure après l'armistice et d'inscrire le nom des quatre oubliés ne figurant pas sur notre monument à savoir Joseph Lanternier, Jean François Moësy, Calixte Lacabanne et Jean Pierre Estournes Coudures. Au final donc ce ne sont pas 81 mais 85 Arettois qui perdirent leurs vies durant ce que tout le monde pensaient être la der des ders. Leur parcours détaillé a fait l'objet d'un important travail de recherche par Jean Luc Casteigt ce qui nous permet de publier cette année encore le fascicule ci-joint. Pour ceux et celles souhaitant accéder à l'intégralité de ce travail il vous suffit de vous faire connaître à la mairie qui vous le transférera par internet ou qui le copiera si vous préférez sur une clé USB. Pour être complet, rappelons que nous sommes toujours en demande de lettre et autres photos des poilus ou de correspondances ayant un rapport avec cette période tragique de l'histoire de notre commune. 2019 marquant la fin du centenaire de la grande guerre, la municipalité vous invite dès à présent à noter que le 11 novembre sera un lundi et que nous espérons que vous serez encore plus nombreux que cette année. Enfin une conférence de l'été sera consacrée à la première guerre mondiale ainsi qu'une exposition pour ne pas oublier.

### **De sympathiques rassemblements**

L'année 2018 aura été indiscutablement marquée par de nombreux rassemblements populaires générateurs à chaque fois de beaucoup de convivialité.

Le premier d'entre eux fut le Challenge Pyrénéen des moniteurs de ski au mois de février qui restera par sa réussite un temps fort de l'histoire de notre station. Le second on le doit au succès du trail de Barétous qui par la qualité de son organisation a réuni plus de 800 participants. Aux côtés de tous ces coureurs, une soixante de marcheurs se sont élancés pour une balade de 5.7 kms proposée dans le cadre du parcours du cœur. Beau succès là aussi pour le CHU d'Oloron et les infirmières libérales d'Arette qui proposaient plusieurs ateliers après la randonnée surveillance du pouls, de la tension et du taux de glycémie ont ainsi été expliqués aux participants ainsi que les rudiments d'une alimentation saine et équilibrée. Les kinésithérapeutes locaux ont informé le public de la nécessité d'une activité physique régulière, tandis que les pompiers mettaient l'accent sur les gestes d'urgences et de premiers secours. Une belle initiative pour diminuer de 30 à 40 % le risque d'accident cardio-vasculaire.

Le dimanche 8 juillet, ce ne sont pas moins de 307 cyclistes amateurs qui prenaient le départ devant la salle des fêtes pour se mesurer, sans chronomètre, à l'ascension du col de la Pierre Saint-Martin, dans le cadre de l'opération « On s'y col ». A l'issue de ce moment de sport, un repas froid remarquablement organisé par Marie Pierre, Fabienne et leur équipe, réunissait une centaine de convives ravis d'avoir eu pour eux tous

seuls une route sans voiture. La météo ayant été au rendez-vous de cette 4ème édition, pourquoi ne pas viser la barre des 500 participants en 2019. C'est l'objectif que tentera d'atteindre le Conseil Départemental organisateur en chef de cette manifestation avec le soutien de la Confrérie des Béarnais du Tour de France dont les mousquetaires du Barétous ont été les parrains lors de sa création en février 2018. Toujours au niveau du vélo, notre commune a eu le plaisir d'accueillir fin mai un groupe de vendéens qui s'étaient élancés du bord de la Méditerranée pour rejoindre l'Atlantique dans le cadre d'un raid appelé la Transpyrénéenne 2018. Ce raid long de 600 kms avec 19 ascensions pour un dénivelé de 16 000 m avait pour objectif caritatif : recueillir des dons pour la recherche contre le cancer. Imaginée à la suite du décès de Lulu une jeune vendéenne, cette épreuve dont la devise est «du courage et des rires» s'est déroulée cette année dans des conditions météo particulièrement difficiles. Qu'importe l'étape Arette aura réchauffé les cœurs de tous les participants qui auront finalement atteint le Jaizkibel près de Fontarrabie le 1<sup>er</sup> juin dernier. Moins stressant et bénéficiant cette année d'une météo des plus agréables, les 3 marchés de nuit auront connu une belle affluence. Le dernier, placé sous le parrainage de la Chambre Départementale d'Agriculture a bénéficié du soutien financier de la communauté de communes et de l'appellation de marché des producteurs de pays. De nombreux estivants et autochtones ont pu se réjouir, à cette occasion du large choix de produits gastronomiques du terroir qui leur était proposés. Ils en ont fait, sur la place de la mairie, une agréable dégustation tout en appréciant le très éclectique répertoire du groupe musical « Les Mirlitons » durant une soirée des plus agréables.

Le 15 juillet dernier, c'est l'équipe de France de football qui décrochait le graal en remportant la finale du mondial 4-2 face aux Croates. Ce match particulièrement crispant en première mi-temps aura été suivi sur l'écran géant par un nombreux public installé dans la mairie. Ce n'est qu'après le but de Mbappé à la 65' que l'ambiance est devenue respirable dans une salle du conseil municipal surchauffée. La France était championne du monde pour la 2<sup>ème</sup> fois de son histoire mais que ce fut dur.

Début septembre, Arette accueillait le Rodibook 2018, raid motocycliste espagnol empruntant un parcours de plus de 600 kms à travers les grands cols Pyrénéens. Avec un itinéraire gardé secret jusqu'à la remise du roadbook à chaque participant juste avant le départ, c'est à une véritable course d'orientation que l'on a droit. Une course d'orientation avec plus de 900 participants dont la plupart on fait halte dans l'espace Nelson Paillou. D'abord pour y stationner leurs superbes motos puis pour s'y restaurer puisque notre commune avait été choisie pour être l'unique point de ravitaillement de cette épreuve originale. Proposée par une entreprise et des associations catalanes espagnoles, cette pause déjeuner aura impressionné les amateurs de paëlla découvrant un plat géant aux saveurs surprenantes.

Pour clôturer l'année en beauté, les parents d'élèves de l'école primaire ont eu la bonne idée d'organiser pour la première fois un marché de Noël. Ce dernier a connu un succès mérité tellement l'organisation était parfaite. Contes pour les enfants, prestation irréprochable du père Noël et stands remarquablement décorés auront à cette occasion offert un moment de magie aux plus petits. Bravo aux organisatrices pour cette très belle initiative qui ne demande qu'à être renouvelée.

### **Du changement dans le personnel communal**

Après 15 ans passés au service de notre collectivité, Romain Manescau recruté en juillet 2003 a quitté ses fonctions de responsable des services techniques d'Arette en mars dernier pour rejoindre les antennes techniques départementales de Mauléon et Tardets dont il est devenu responsable. Après avoir débuté comme agent d'entretien stagiaire, Romain a assumé durant de nombreuses années l'entretien et la surveillance des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune, station de la Pierre St-Martin comprise.

C'est lui qui a également assuré le suivi des lourdes opérations de réfection des réseaux qui ont nécessité pas loin d'un million d'euros d'investissement ces dernières années.

Reçu agent de maîtrise en 2009, il a ensuite pris la direction des services techniques assumée désormais par Eric Jamet son successeur. Une sympathique réception a marqué cette page qui s'est tournée quelques jours avant son départ. Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour le remercier pour le travail accompli et lui a souhaité évidemment beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Secrétaire de la mairie D'Arette, titulaire du poste depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, Thérèse Bordegaray a fait valoir ses droits à la retraite ce 1<sup>er</sup> janvier 2019 après 32 années de bons et loyaux services. C'est en réalité de 34 années et 2 mois qu'il faudrait parler car c'est au titre de secrétaire auxiliaire temporaire que Thérèse fit sa première apparition dans ce service le 10 mars 1979. Après une dizaine de remplacements, plus ou moins longs, entre cette date et sa nomination définitive, Thérèse se voyait confié le poste d'employé aux écritures comprenez en charge de la comptabilité. Reçue rédacteur territorial en 2010, Thérèse aura terminé sa carrière avec le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe. Discrète, avenante et toujours attentive à apporter une réponse la plus rapide possible aux demandes d'où qu'elles viennent, Thérèse aura, durant toutes ces années, servi passionnément les administrés de la commune et les trois maires qui l'auront côtoyé. Qu'elle trouve à travers ces quelques lignes l'expression de nos plus vifs remerciements pour sa gentillesse et son investissement jamais pris en défaut ainsi que nos vœux de longue et heureuse retraite. Son départ ayant pu être anticipé, pour une transition en douceur, la municipalité a procédé à son remplacement. C'est ainsi que Patricia Lagadec a été recrutée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au titre de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Pour ceux qui ne la connaîtraient pas Patricia Lagadec vit au quartier Bourdés d'Arette et occupait précédemment le poste de secrétaire de mairie de Lanne depuis janvier 2012, après avoir été précédemment en poste à Plounerin dans les côtes d'Armor de 2008 à 2011. La typologie d'Arette et de Lanne étant différente de par la présence de la station de la Pierre, Patricia a pu se familiariser ces derniers mois avec les spécificités de notre commune. Cependant le travail administratif étant de plus en plus abondant malgré les promesses régulières d'un choc de simplification, la municipalité a décidé pour y faire face de ne plus ouvrir le secrétariat au public durant la journée du lundi.

# La vie associative



L'association des parents d'élèves de l'école d'Arette « Lou Chin » a été créée dans le but de récolter des fonds afin d'aider à financer des projets scolaires tels que les sorties, voyages, matériels et divers autres projets mis en place par l'équipe enseignante. C'est pour que nos petits Arettois s'épanouissent que l'association organise des événements type loto, tombola, vide grenier, marché de Noël, ventes diverses...

L'ensemble des membres de l'association Lou Chin tient à remercier tout particulièrement tous les bénévoles (mamans, papas, mamies, papis, tontons, taties...) qui nous apportent régulièrement leur soutien et leur aide afin que tout ceci soit possible. Nous remercions également la municipalité qui nous soutient dans tous nos événements.

Nous vous souhaitons une bonne année 2019 !

L'A.P.E. Lou Chin



### **Bibliothèque Arette Pas de Lire : tourner la page.**

Le développement de votre Bibliothèque a connu un grand coup d'accélérateur cette année. De très nombreux dons de particuliers sont venus enrichir la collection, certains particulièrement importants. Et il faut signaler le geste tout à fait exceptionnel de la Mairie d'Izon, en Gironde, qui nous a offert plus de 500 titres. Tous méritent notre gratitude. C'est grâce à eux qu'un village comme Arette peut s'enorgueillir de posséder une bibliothèque d'une grande qualité, reconnue Association d'Intérêt Général l'an passé.

Le manque de place n'étant à ce jour pas résolu, certains de ces livres sont proposés *en vrac*, dans des cartons placés à même le sol. D'autres sont stockés dans l'attente d'une opportunité. Dans le même temps, l'entrée de livres électroniques (e-books) s'est poursuivie à un rythme régulier.

Faut-il rappeler combien la lecture est un atout majeur dans le développement personnel, dans le maintien d'une activité intellectuelle régulière, dans la lutte contre le vieillissement. Mais c'est d'abord bien sûr un loisir qu'aucun autre ne peut égaler. Après de nombreuses années au service d'Arette Pas de Lire, je pense qu'il est temps pour moi de tourner la page (le jeu de mots était facile...). Il n'est jamais bon de rester trop longtemps au même poste, la routine n'est pas génératrice d'idées nouvelles.

C'est pourquoi si vous êtes intéressé(e) pour prendre le relais, vous voudrez bien vous faire connaître. Les conditions sont évidentes : aimer la lecture et les livres, être disposé(e) à donner de son temps au service des autres. Cette fonction est totalement bénévole. Bien sûr je ne souhaite pas abandonner purement et simplement une activité qui m'a procuré de grandes joies, et je continuerai à apporter mon aide à la ou aux personnes qui permettront à cette bibliothèque de perdurer et de rester digne de s'inscrire dans ce qu'elle a su créer : un lieu de rencontre, de plaisir et de richesse intellectuelle. Elle fait partie de notre patrimoine à tous.

B. DELOTTE

*Les vœux de la Municipalité auront lieu le*

*Samedi 5 janvier 2019 à 18 heures*

*Salle Barétous Roncal*

*Vous êtes tous conviés à y participer*



*A tous nos lecteurs, bonne année 2019*



### **Informations pratiques**

***Depuis mars 2018 la mairie n'est plus ouverte au public le lundi***

- ❖ *Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arrette*
  - *Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
  - *Le samedi matin : de 9 h à 12 h*
- ❖ *Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».*
- ❖ *Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie*
- ❖ *Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : [arettelapierrestmartin.fr](http://arettelapierrestmartin.fr) Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.*

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne